

DIFFICULTES DE SANTE - RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DES PARENTS ET/OU PAI

Avec l'accord de la famille, toute information pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant sera jointe au projet.

L'ENFANT OU L'ADOLESCENT CONCERNE :

Nom Prénom :

PAI PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE BO N°34 du 18/09/03
Il doit être adapté à chaque pathologie et n'inclut que ce qui est indispensable à l'enfant concerné. Le PAI de l'école peut être accepté. C'est un contrat à remplir avec la famille dès que le médecin préconise un traitement régulier.

DIFFICULTES DIVERSES - RECOMMANDATIONS DES PARENTS POUR UNE PRISE EN CHARGE, UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Trouble de la santé :

DIFFICULTES - RECOMMANDATIONS DES PARENTS :
elles nous permettent d'accueillir l'enfant avec sa singularité. Merci de nous permettre de mieux le connaître en nous précisant ses habitudes, craintes, rythme, ce que vous estimez qu'il serait bon de savoir pour pouvoir nous adapter.

Régime alimentaire (selon la prescription du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie) :

Quelles sont les particularités de votre enfant ?

Conséquences :

Signes permettant de repérer le problème :

Coordonnées du médecin/infirmier qui suit l'enfant (dans le cadre de sa pathologie) :

Si des soins sont réguliers, lieux/heures/jours :

BESOINS SPECIFIQUES (aménagement, trousse d'urgence, isolement, aides diverses...):

Service hospitalier de référence :

Comment nous y prendre, quels conseils donneriez-vous à l'équipe d'animation ?

Autres informations à connaître :

Prise en charge médicamenteuse :

Traitement médical (à la maison ou en dehors des horaires d'accueil) :

Doit-on en administrer un durant l'accueil collectif de mineurs (**avec ordonnance**) :

Nom du médicament et de son générique :

Quand ? A quel moment de la journée ? A quelle occasion ? Après quels signes ? :

Conseils pour nous aider à l'administrer :

PROTOCOLE EN CAS D'URGENCE :

Signes d'appel/symptômes visibles :

Signes de gravité - mesures à prendre dans l'attente des secours :

Conduites à tenir :

A actualiser dès que des modifications sont utiles.

Contractualisé le /...../.....

Le parent ou le responsable légal :

Un représentant du Pôle Famille Solidarité :

Un personnel de santé
(médecin pour PAI) :